

Préserver et protéger les poumons des Alpes



Réserve de biodiversité, photosynthèse, rétention de l'eau, protection contre les risques naturels, ressources en matériaux de construction durable etc., l'importance de la protection et de la préservation des forêts n'est plus à démontrer à l'heure où le changement climatique menace la planète.

Les forêts des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont primordiales pour la région Sud Paca car elles en représentent la majeure partie. Avec le changement climatique, ces îlots de verdure sont d'autant plus précieux et fragiles.

Deux départements particulièrement boisés

En région Sud Paca, la forêt couvre plus de 50 % du territoire ce qui en fait la deuxième région la plus boisée de France. Avec 1,6 million d'hectares d'une grande variété d'essences, elle dessine des paysages réputés dans le monde entier mais rend également de nombreux services. Réservoirs de biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, purification de l'air, préservation de la ressource en eau, lutte contre l'érosion des sols, fournisseuses de matériaux de construction durables, etc. les forêts alpines ont un rôle prépondérant pour l'avenir. Dans les Hautes-Alpes, elle occupe de nos jours une surface importante puisqu'elle couvre 49 % du territoire, soit environ 266 500 ha. Cependant, il faut savoir qu'à la fin des années 1800, elles n'en occupaient qu'une part très faible. À tel point que l'érosion des sols créait chaque année des dommages importants et faisait des victimes.

Un important effort de reforestation et de correction torrentielle a été entrepris, puis le recul des activités pastorales a permis son extension. Ceci explique notamment, que la plupart des forêts haut-alpines sont jeunes et constituées d'essences pionnières. Aujourd'hui encore, leur surfaces continuent de progresser à un rythme voisin de 1 000 ha/an.

Des essences variées

Le département des Alpes-de-Haute-Provence présente le taux de boisement le plus élevé de la région avec 407 000 hectares soit 58 % de son territoire. Un boisement qui s'est accru de 36 % en 30 ans. Mais derrière ce chiffre se cache une autre réalité... Cette forêt est peu exploitée, surtout dans le privé, où elle est souvent le fruit du recul de l'agriculture et du pastoralisme. Idem dans les Hautes-Alpes.

Au niveau de leur composition dans les Hautes-Alpes les résineux occupent la majeure partie des forêts car ce sont pour la plupart des essences pionnières et bien adaptées aux conditions montagnardes. Le mélèze d'Europe est l'essence emblématique des Alpes du Sud. En effet, 70 % du volume sur pied de mélèze d'Europe en France se trouve dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. Il représente 25 % de la surface des forêts de production et occupe une frange altitudinale qui s'étend de 1 200 m d'altitude jusqu'à la limite sylvestre. Ces qualités technologiques sont remarquables, notamment ces aptitudes à être utilisé en extérieur sans traitement spécifique.

Le pin sylvestre, dominant dans les Alpes-de-Haute-Provence (voir graphique répartition des forêts dans les Alpes-de-Haute-Provence, p. 10) est aussi l'essence la plus

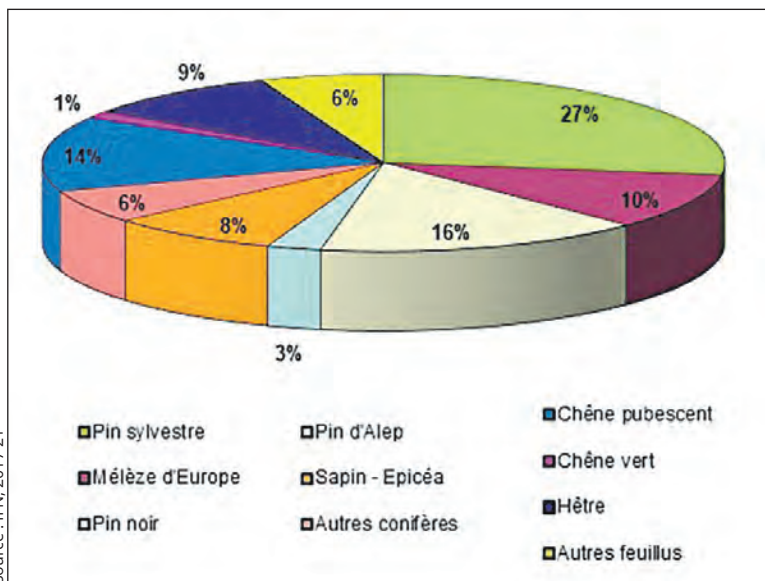
rependue dans les Hautes-Alpes car elle couvre 35 % de la surface. Les pins noirs d'Autriche sont également présents car largement utilisés lors des reboisements de Restauration des terrains en montagne (RTM) de la fin du XIX^e siècle. Le pin à Crochet et le pin Cembro sont présents dans les forêts d'altitude dans les Hautes-Alpes. Le sapin et l'épicéa sont peu présents et couvrent moins de 6 % de la surface forestière haut-alpine. Les feuillus représentent seulement 21 % du couvert forestier. Il s'agit essentiellement : du chêne blanc à l'étage collinéen et du hêtre à l'étage montagnard. La présence du pin d'Alep est localisée dans le sud des Alpes-de-Haute-Provence, car il est caractéristique de l'étage méso-méditerranéen, tout comme le chêne vert. En feuillus, le chêne pubescent est prépondérant avec un débouché en bois de chauffage. Le hêtre est présent sur les milieux les plus frais

de montagne. Les châtaigniers, qui affectionnent les sols acides, se retrouvent ponctuellement sur le secteur d'Annot et du plateau d'Albion.

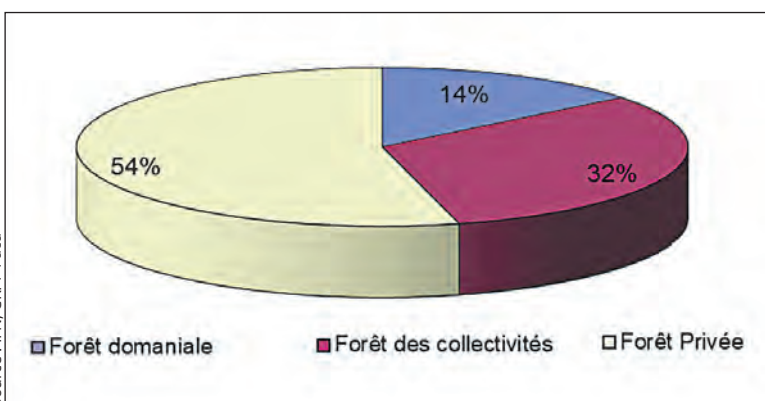
Toutefois, cette répartition des essences est probablement amenée à évoluer avec le changement climatique.

Dans les Hautes-Alpes, les forêts des collectivités sont majoritaires et représentent 65 % du couvert forestier. Ainsi, les forêts domaniales s'étendent sur environ 33 000 ha. Elles sont la propriété privée de l'État et ont le plus souvent pour origine le rachat de terrains sujet à l'érosion par l'État afin de re-végétaliser ces espaces. Les forêts communales sont les plus répandues et couvrent 145 000 ha. La forêt privée est présente sur 88 500 ha, soit 35 % de la forêt haut-alpine. Elle est surtout présente dans la moitié sud-ouest du département.





Répartition des forêts en fonction du volume sur pied dans les Alpes-de-Haute-Provence.



Types de propriétés dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Sa caractéristique principale est son morcellement. En effet, le propriétaire forestier moyen possède 2,33 ha de forêt en plusieurs tenants. 23 % ont des parcelles en Bien non-délimité (BND), ce qui signifie qu'ils détiennent leur parcelle de bois en copropriété avec d'autres personnes.

Des perspectives intéressantes

Le cadastre bas-alpin recense, quant à lui, plus de 47 000 propriétaires pour environ 247 400 ha (source CRPF / cadastre). Même si quelques grandes propriétés sont présentes sur la partie méridionale du département, le morcellement est aussi très présent, plus de 50 % des propriétaires possèdent moins de 1 ha et 80 % moins de 4 ha (voir graphique types de propriétés ci-dessus). Ce morcellement est un réel frein à la mobilisation du bois. Il nécessite une animation importante et souvent un regroupement des petites propriétés pour pouvoir commercialiser une coupe de bois. À cela il faut ajouter les contraintes de relief, d'accès, de

traversée de cours d'eau, d'enjeux environnementaux et de limitation de tonnages des accès routiers, etc.

Pour autant, face à ces freins, des dynamiques positives poussent à la mobilisation de bois (demande croissante, matériau biosourcé pour la construction, énergie renouvelable pour le chauffage, etc.) Le département dispose de 353 000 ha de forêts où l'exploitation du bois est possible (forêt de production) soit 32 millions de m³ de bois sur pied. En 2021, le volume exploité correspond à 219 000 m³ ce qui correspond environ à un tiers de l'accroissement annuel de la forêt.

Les forêts alpines sont peu exploitées. Les spécialistes considèrent par exemple que seul 30 % de l'accroissement de la forêt haut-alpine est récolté chaque année. Les principales causes de ce manque d'exploitation sont : la topographie, la période d'exploitation réduite aux beaux jours et le morcellement de la forêt privée.

La plus grande majorité des scieries de la région Provence-Alpes-



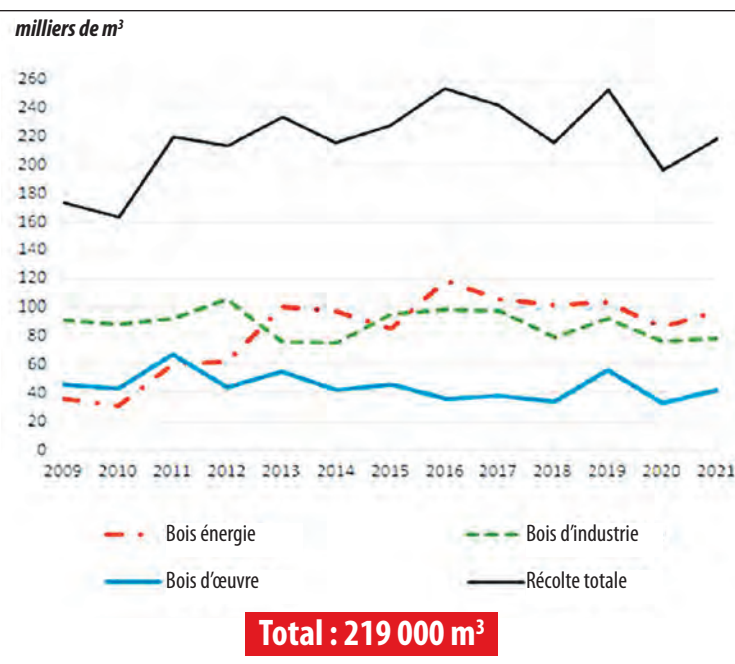
Répartition de la production dans les Hautes-Alpes

BOIS D'ŒUVRE essentiellement utilisé pour la construction	BOIS D'EMBALLAGE (palette, caisserie...)	BOIS ÉNERGIE (bois bûche et plaquette)	BOIS DE TRITURATION (pâte à papier et panneau de particules)
50 %	15 %	20 %	15 %

Côte d'Azur se trouve dans les Hautes-Alpes. Ce sont de petites unités présentes dans le bassin Gapençais et sur le nord du département. Elles débitent environ 50 000 m³ de grumes par an à destination des artisans locaux. Les billons de petit diamètre ou de qualité médiocre sont acheminés vers les nombreuses chaudières à bois du département ou vers l'usine de pâte à papier de Tarascon (voir tableau ci-dessus) comme le pin sylvestre bas-alpin (voir graphique récolte de bois ci-contre).

Dans les deux départements les haies et arbres d'alignements sont régulièrement plantés notamment à la suite du plan national. Par exemple le Champsaur et le Valgaudemar sont un des bocages de montagne les mieux conservés d'Europe, il s'étend sur environ 100 km².

Les haies qui le composent sont pourvues de richesses écologiques puisque 70 espèces ligneuses, 80 espèces d'oiseaux nicheurs et 90 espèces de papillons ont été recensées. ■



Récolte de bois dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Renseignements :

- Nicolas Milesi, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Tél. : 07 84 29 94 34 ou nmilesi@ahp.chambagri.fr
- Jean-Michel Rayne, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Tél. : 06 71 07 71 37 ou jean-michel.rayne@hautes-alpes.chambagri.fr

Développer le sylvopastoralisme

Les chambres d'agriculture œuvrent pour le développement de la filière forêt-bois. En ce qui concerne l'amont de cette filière, l'essentiel des actions porte sur la promotion de la gestion durable des forêts. Depuis quelques années, elles se sont investies plus particulièrement dans la thématique du sylvopastoralisme qui est très développé dans les départements alpins. Elles ont été le chef de file de la construction du « Guide des interventions à but sylvopastoral » qui, grâce à l'implication de nombreux partenaires (DDT, CRPF, ONF, Cerpam), fait aujourd'hui référence en la matière.

Dans le département des Hautes-Alpes, un travail a été conduit récemment pour essayer de quantifier plus précisément l'étendue de cette pratique. Cela a été rendu possible avec l'utilisation des données du SIG en croisant la couche de la couverture forestière du département et celle des îlots Pac du RPG 2021. Il en ressort que sur les 232 000 ha qui constituent la forêt des Hautes-Alpes, plus de 92 000 ha sont concernés par du pâturage, soit environ 40 % des forêts.

Concrètement, les chambres d'agriculture apportent un conseil aux propriétaires, aux éleveurs, aux Groupements pastoraux et Associations foncières pastorales en matière de gestion sylvopastorale et de réouverture de milieux :

- ▶ Technique pour la réalisation d'opérations à but sylvopastoral (diagnostic de parcelle, opportunité technico-économique) et regroupement de propriétaires afin de réaliser des opérations en commun sur des surfaces plus importantes.
- ▶ Juridique afin de respecter le code forestier, le Schéma régional de gestion sylvicole et notamment d'éviter de défricher illégalement des parcelles.



LE BATIMENT AGRICOLE BOIS OU MÉTAL

04 71 00 22 90

43270 Allègre

www.dynamicboischarpente.com

NOUVEAU : Bâtiment photovoltaïque clé en main

FEUX DE FORÊT

Un été brûlant dans les Hautes-Alpes et un risque de plus en plus marqué dans les Alpes-de-Haute-Provence

Cet été, les excès du climat ont été remarquables avec un mois d'août particulièrement chaud et sec. Les conditions étaient donc réunies pour que le risque feux de forêt soit très élevé et certains secteurs du sud du département ont été classés à risque sévère par Météo France.

Le nombre de départ de feux a été nettement supérieur à la moyenne des 20 dernières années, pour le seul mois d'août, 39 départs de feux dont 21 feux de broussailles et 18 feux de forêt. La plupart de ces sinistres se situent dans le sud-ouest du département (Buëch et Gapençais).

Si la plupart des feux ont été contenus rapidement, le bilan reste conséquent, puisque 164 ha de forêt ont été détruits en août avec trois feux qui ont nécessité un déploiement important des forces de lutte et l'appui des moyens aériens.

À Chanousse, il s'agit de l'incendie de forêt qui a parcouru le plus de surface dans le département depuis 2003. C'est également le 7^e plus grand feu de forêt depuis les 50 dernières années dans les Hautes-Alpes. 135 ha de forêts ont été détruits sur de fortes pentes situées en amont du village. La plupart de ces forêts appartiennent à des propriétaires privés : 69 %. Des moyens de lutte très importants ont été déployés avec plus de 350 pom-

piers et l'intervention de moyens aériens (Dash, Canadair et hélicoptères bombardier d'eau).

À Crots c'est 25 ha de forêt qui ont été concernés par le feu, ainsi que des constructions. Là aussi, il s'agit essentiellement de forêt privée (95 %) composées de pins sylvestres et feuillus divers. Environ 50 largages de Canadair ont été nécessaires pour fixer l'incendie.

Enfin à Saint-Bonnet-en-Champsaur grâce à l'intervention très rapide des pompiers et des moyens aériens, le feu a été contenu très vite et a parcouru uniquement 1,26 ha. La zone brûlée concerne essentiellement la forêt communale de Saint Bonnet (80 %).

Ces trois feux de forêt peuvent donner lieu à quelques observations, tout d'abord malgré des conditions très sèches, l'absence de vents importants a permis de contenir les incendies. Les pluies qui sont arrivées quelques jours après ont fini par éteindre définitivement les foyers. En présence de vents plus forts, le bilan aurait vraisemblablement été beaucoup plus important.

Prévenir et entretenir

Il a été possible de déployer rapidement de gros moyens de lutte car, aucun feu important ne s'est produit en même temps dans la région ce qui a favorisé l'arrivée sur site de nombreux renforts venus de départe-



tements voisins ainsi que l'intervention de moyens aériens en nombre. Les causes du départ de feu, sont dans les trois cas d'origine humaine. Le risque incendie feu de forêt dans le département des Hautes-Alpes augmente chaque année à cause de facteurs multiples dont l'augmentation des surfaces forestières et de végétation arbustive qui sont directement en contact avec les zones d'activités humaine (champ, zone urbain, voies de communication) et la multiplication des périodes de sécheresse avec des températures élevées.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, c'est en 2022 que l'année a été exceptionnelle en la matière tant en termes de nombre feux que de surfaces brûlées. 72 feux ont été dénombrés l'an dernier selon les chiffres de la DDT 04. Le feu de Rougon a été particulièrement virulent avec 800 ha parcourus soit un quart de la commune. L'autre feu

marquant de l'été 2022 fut celui de Villeneuve avec 250 ha brûlés.

Entre 2005 et fin 2022 ce sont 865 incendies de forêts qui ont été comptabilisés et qui ont parcouru 6 237 ha soit une moyenne annuelle de 346 ha brûlés. 2022 s'inscrit à la 4^e place des surfaces annuelles brûlées enregistrées depuis 1966. C'est pourquoi le département est en train d'élaborer un nouveau Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) car le précédent élaboré en 2005 était toujours en application. Ce nouveau plan devrait être mis en place pour dix ans. Il prendra en compte l'évolution des textes et l'évolution de la connaissance technique sur le risque d'incendie.

Le triste bilan de ces dernières années doit alerter pour l'avenir en matière de prévention car les zones de montagne ne seront plus épargnées et des zones non-concernées jusque-là par ce risque le seront à

l'avenir. Cela commence par le comportement de tout le monde qui doit faire usage du feu en prenant le maximum de précaution et uniquement lors des périodes autorisées.

Il faudra également poursuivre l'aménagement de notre territoire pour le rendre moins vulnérable, comme par exemple débroussailler autour des habitations et des bâtiments.

Le monde agricole a également un rôle important à jouer dans la prévention des incendies de forêt. En effet le maintien des zones ouvertes cultivées ou pâturées en périphérie des massifs boisés joue un rôle essentiel pour la limitation des départs de feux. Pour certains massifs très sensibles, des aménagements de défense des forêts contre l'incendie comme des zones ouvertes d'appui à lutte pourraient être envisagées. Dans ce cas également, le rôle des agriculteurs sera déterminant pour entretenir ces ouvrages et les maintenir débroussaillés. ■

Pendant plusieurs dizaines d'années, la forêt avait été laissée à l'abandon sur le territoire communal, la nouvelle équipe municipale a décidé de s'emparer de la question.

À Draix, la forêt unit public et privé

Draix, petite commune de la Haute-Bléone avait négligé sa forêt pendant une trentaine d'années. Au moment du changement d'équipe municipale, la nouvelle équipe et surtout le premier adjoint en charge de la question Michel Pelestor ont décidé de dresser un plan d'aménagement. L'idée était de recréer un maillage de la forêt communale. Pour cela ils ont décidé de contacter les propriétaires privés qui ont accepté de jouer le jeu et ont ainsi permis d'avoir une vision globale de la forêt. « Nous voulions une cohérence paysagère parfaite et pas une petite cuisine forestière incohérente, explique Michel Pelestor. C'était le moment d'agir et cela représentait un volume important. »

La chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et le Centre national de la propriété forestière (CRPF) ont été sollicités pour réaliser

un diagnostic forestier des parcelles privées afin d'évaluer les types d'interventions sylvicoles à mener et le potentiel en termes de mobilisation du bois.

« Dans le cadre du service régional 'Valorisation du Bois et Territoire', nous avons travaillé en partenariat avec le CRPF, la Coopérative Provence Forêt et l'Office national des forêts (ONF) sur une opération concertée de vente de bois, précise Nicolas Milesi, chargé de mission 'Environnement et forêt' à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. L'ONF envisageait des coupes en forêt communale et les propriétaires étaient désireux d'essayer de se greffer à l'opération. Cette réflexion avait d'autant plus d'intérêt que la sortie des bois sur ce massif est complexe avec une route communale limitée en tonnage. L'option qui sera finalement retenue est d'utiliser une piste fores-



tière permettant de sortir les bois sur une commune voisine. »

Trois propriétaires étaient impliqués dans cette opération concertée, « il existait déjà un Groupement foncier agricole ce qui offrait la possibilité de parler d'une seule voix, détaille Michel Pelestor. C'est rare que tout le monde s'entende comme ça donc nous étions contents. L'ONF avait estimé le bois de la commune par secteurs, comme ça nous n'avions plus qu'à déduire le volume réel sorti pour ne pas léser les propriétaires privés. La mairie a une subvention de la DDT. Nous devions intervenir car beaucoup de coupes de pins sylvestres arrivaient en fin de cycle ».



Avant les coupes un recensement des arbres remarquables avait été réalisé et un programme de sauvegarde à 30 ans élaboré. « Un bel arbre c'est du patrimoine », s'exclame le premier adjoint.

Tous les propriétaires ont mandaté la mairie pour réaliser l'appel d'offres et réaliser la vente. Elle assure la gestion de ces parcelles comme s'il s'agissait d'un bien propre. « Les pistes qui ont été réalisées servent également aux pompiers, aux agriculteurs, etc. leur entretien incombe à la commune et elles serviront encore des années, ajoute Michel Pelestor. En facilitant l'accès nous multiplions la valeur du bois par trois. »

Très attaché à l'affouage que l'élu présente comme leur « chèque énergie », des traines spécifiques ont été aménagées pour offrir un accès immédiat aux coupes sans matériel spécifique. De même que des quartiers spécifiques ont été définis.

« Nous avons voulu avoir une vision économique à long terme et la mairie ne doit pas être en permanence dans un effort financier si elle choisit de s'occuper de sa forêt », conclut Michel Pelestor.

Au total, l'opération concertée en forêt privée a concerné 41 ha pour un volume estimé avant la coupe d'environ 2 670 m³ (75 % pin sylvestre et 25 % hêtre). ■

Mise en sommeil durant plusieurs années l'Association syndicale libre (ASL) qui regroupe une trentaine de propriétaires à Crévoux a décidé de s'occuper de ses parcelles.

L'ASL Bouche-Clause **reprend sa forêt en main**



Les premières listes de propriétaires pour l'ASL Bouche-Clause datent de 1901, elles avaient été actualisées en 2011 à la prise de fonction de Gilbert Roux au poste de directeur. Depuis plus rien c'est pourquoi en 2022 sur impulsion du technicien de la chambre d'agriculture qui avait remarqué un défaut d'entretien des parcelles la décision a été prise de rechercher les propriétaires pour remettre les parcelles au propre et éviter que la situation dégénère.

« L'ASL n'avait pas les moyens de faire une traîne mais une a été créée dans la forêt communale, explique Gilbert Roux. Nous avons fait appel à un éleveur de Crévoux pour mettre en place une convention de pâturage pour que ses vaches entretiennent les parcelles. Nous avons convenu de faire une coupe cette année avec un exploitant local. C'est plus une coupe de débroussaillage et de nettoyage qu'une vente à proprement parler. Nous avons peur qu'avec la neige de mars il y ait des chutes d'arbres. C'était important

d'entretenir aussi bien avec des coupes qu'avec le pâturage. C'est plus sécuritaire pour éviter les incendies par exemple. »

Un héritage précieux

Pour cette relance l'association a bénéficié de l'accompagnement de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes qui l'a aidée à organiser une assemblée générale en mars 2022 ce qui a permis d'élire un nouveau bureau. « C'était vraiment important d'entretenir cette forêt car pour beaucoup nous l'avons hérité de nos ancêtres et les propriétaires avaient peur qu'à terme ces parcelles retombent à la commune donc ils sont venus », confie Gilbert Roux.

L'ASL regroupe une trentaine de propriétaires pour une surface d'à peu près 36 ha répartis en 74 parts. La première coupe a permis de récupérer 776 m³ de mélèze, d'autres devraient avoir lieu pour maintenir la forêt propre et entretenue. ■

À Jausiers, Jonas Kuge, apiculteur, a toujours voulu réaliser un bâtiment en bois pour accueillir sa miellerie. L'installation de son épouse lui a permis de réaliser, en partie, son rêve.

Un bâtiment **vertueux et intégré** à son environnement

Durant sa formation d'apiculteur Jonas Kuge avait dessiné sa miellerie idéale. Celle-ci était en bois car il l'a toujours travaillé et le hasard a également voulu que son beau-père soit ingénieur en structures bois. « J'aime le bois, le toucher, le sentir », confesse-t-il.

Installé en 2016, il a été rejoint quelques années plus tard par son épouse Anne-Gaëlle. Ils ont alors augmenté le cheptel et ont monté son projet d'installation avec un bâtiment étant donné qu'ils avaient déjà le terrain idéal. « Je voulais faire du neuf pour avoir la miellerie parfaite », explique-t-il. Pour se faire une idée, prendre contacts avec des fabricants et échanger avec d'autres agriculteurs qui s'étaient lancés il s'est rendu à une journée technique organisée par la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. « Je voulais voir comme réagissait le mélèze brut, s'il bougeait. C'est toujours bien de voir différentes manières de faire et je voulais rencontrer le scieur de Seynes-les-Alpes », poursuit-il. Il a, cependant, dû faire évoluer son projet de départ compte tenu

du coût élevé du bois et faire réaliser une partie importante du bâtiment en béton. Cependant, la charpente, les auvents ainsi que le bardage resteront en bois local. « Je voulais faire une ossature en bois avec de la paille mais les contraintes techniques m'ont obligé à modifier mes projets. Les deux niveaux seront donc en béton mais recouvert de chaux et de paille de lavande ce qui donnera le même aspect que mon projet de départ. La charpente sera en épicee collé le reste en mélèze de Jausiers, je l'espère ! », précise-t-il.

Le bâtiment disposera d'un sous-sol de 240 m² et de deux niveaux de plus de 100 m² chacun. Le couple disposera donc d'un atelier de 100 m² pour extraire le miel alors qu'aujourd'hui il se contente de quelques m² coincés dans le hangar de stockage. Mais surtout Jonas pourra extraire son miel par gravitation vers le sous-sol, « comme les Égyptiens », ce qui permet de le garder à température constante et de le garder indéfiniment. « Ça évite aussi le mal au dos et d'avoir une pompe », ajoute-t-il.

Le projet prévoit également d'importantes surfaces vitrées pour, peut-être dans les années à venir, permettre d'organiser des visites d'atelier tout en gardant le public à l'extérieur, mais à l'abri. ■



Le bâtiment de Jonas Kluge à Jausiers est en cours de construction. La structure sera en béton, la charpente en bois et sera recouvert de chaux et de paille de lavande. Avant de se lancer, il en avait même réalisé une maquette, en bois, bien évidemment.